

**PROPOSITIONS
DU FRONT DE GAUCHE**

**POUR
LES ARTS ET LA CULTURE
EN ILE DE FRANCE**

**Par Francis PARNY
Vice Président du Conseil Régional**

PANTIN LE 4 MARS 2010

PROPOSITIONS DU FRONT DE GAUCHE POUR LES ARTS ET LA CULTURE EN ILE DE FRANCE

Dans toutes les politiques régionales nous sommes confrontés aujourd'hui à un pouvoir qui veut remettre en cause les politiques publiques et les professions qui les animent.

Pour relever ce défi il nous faut tout à la fois

- renforcer le cadre public dans lequel la politique régionale doit se poursuivre,
- développer une nouvelle concertation avec l'ensemble des régions, des départements et des collectivités territoriales qui voudront être de ce combat,
- associer toujours mieux au débat et aux choix régionaux l'ensemble de celles et ceux qui portent les projets artistiques
- promouvoir un soutien actif aux œuvres qui résistent à la volonté de formatage et de marchandisation,
- résister aux normes uniquement quantitatives que l'on veut nous imposer dans l'évaluation de ces politiques
- diffuser dans l'ensemble des lieux et des quartiers de l'Ile de France tous les arts, toutes les pratiques culturelles qui permettent à chacune et chacun de les partager et de s'y reconnaître

Nous devons prendre en compte également la spécificité d'une région capitale qui concentre évidemment beaucoup de créateurs, d'artistes, de comédiens, de techniciens du spectacle et de structures diverses qui concourent au développement culturel de notre territoire. La région ne peut prétendre répondre seule aux besoins multiples qui existent, la politique régionale en faveur des arts et de la culture doit être un appel à résistance, un encouragement au rassemblement de toutes celles et de tous ceux qui souhaitent que ces questions là soit au cœur de la transformation de notre société.

I – Le cadre public de l'action régionale

- Doublement du budget en faveur des arts et de la culture pour le porter à 200 millions d'euros à la fin de ce mandat en 2014 (80 millions en Investissement et 120 millions en fonctionnement)
- Création d'une direction des affaires culturelles (DAC) autonome avec les moyens de porter les politiques publiques décidées par le conseil régional
- Création d'un fonds d'innovation culturelle (FIC) permettant de soutenir des projets artistiques développant la création et son partage par le plus grand nombre en toute indépendance
- Participation aux organismes mis en place pour coordonner les actions publiques en Ile de France associant les élu-e-s des collectivités, l'Etat, les représentants des professionnels concernés et les citoyens dans les représentations collectives qu'ils se donnent
- Elaboration de charte de développement artistique et culturelle entre la région et les départements qui le souhaiteront

II – Deux mesures immédiates

- Mise en place du CODACR : Conseil d'orientation et de développement des arts et de la culture en région Ile de France. Il avait été prévu dans les 1ères assises régionales de la culture. Il doit rassembler des élu-e-s de diverses collectivités, des organisations professionnelles et des citoyens dans les représentations collectives qu'ils se donnent et permettre un débat régulier et transversal à tous les arts sur les politiques culturelles menées en Ile de France
- Organisation des 2èmes assises régionales de la culture, de mai à octobre 2010, pour débattre et proposer au Conseil Régional des évolutions de la politique régionale pour la durée du mandat.

III – Poursuite et développement de la politique régionale Dans les différents champs artistiques et culturels

L'intervention régionale dans les mandats précédents a porté principalement en matière d'aide au fonctionnement, **sur le cinéma et l'audio visuel ; sur le spectacle vivant ; et sur le livre, son édition et sa diffusion**. Le principe de ces politiques s'est appuyé sur une approche globale de la culture qui permet de ne pas dissocier aide à la création, diffusion, et appropriation par le plus grand nombre.

Il nous semble nécessaire de poursuivre dans cette voie qui lie création et partage, en élargissant l'intervention régionale à un nouveau champ, celui des **Arts Plastiques**.

L'emploi artistique doit être traité principalement comme une résultante de cette approche au service du développement culturel. La continuité des « emplois aidés » doit être assurée avec une aide publique importante prenant en compte la spécificité de ce secteur. L'effort de **formation** sera renforcé en tenant compte qu'il s'agit souvent de transfert de savoir-faire autant que de connaissances ce qui suppose la mise en place de dispositif spécifique dérogeant parfois aux règles du marché.

Notre **soutien aux professions** concernées est au cœur de notre conception de service public de la culture.

CINEMA ET AUDIOVISUEL

- L'aide à la création
 - **Augmenter le fonds d'aide à la création** cinématographique et audiovisuelle pour accroître encore le volume de travail confié aux industries techniques du cinéma dans notre région, et cela notamment, afin de maintenir et développer l'emploi (110 000 salariés)
 - L'augmentation de ce fonds peut se faire de façon diversifiée pour répondre à des besoins spécifiques. Par exemple en faveur des **coopérations européennes**. Ou encore par la création d'un fonds spécifique à la **création numérique**
 - Toujours dans ce cadre nous devons aider à la prise de risque artistique, à la recherche et l'innovation, notamment en augmentant de façon plus importante l'aide régionale à des films qui ne bénéficient pas du soutien des chaînes de télévision ; mise en place pour cela d'un « **laboratoire de production** » animé par une équipe diversifiée autour d'un créateur
 - Créer **un fonds d'aide au développement des scénarios**, notamment dans le domaine des **séries audiovisuelles**.
 - Conclure des accords avec des **chaînes de télévision** sur la base de cette volonté de développement et d'innovation en matière audiovisuelle.

- L'aide à la post production
 - Il faut améliorer cette aide et **prendre en compte l'ensemble du travail effectué** pour cette post production, et pas uniquement les prestations des industries techniques

- Le soutien aux réseaux
 - Aider les **salles indépendantes** de cinéma à leur équipement pour la diffusion numérique, y compris la transformation de leurs cabines de projection quand c'est nécessaire.
 - Développer le partenariat avec tous les réseaux qui s'efforcent de renouveler les formes de partage des œuvres cinématographiques sur la base de **la charte** actuellement débattue avec la Région et qui encouragerait les rotations lentes de films, la rémunération des réalisateurs et des techniciens venant débattre avec les spectateurs, l'organisation de passerelles avec les festivals internationaux reconnus (Locarno, Marseille, en Europe...)
 - Soutenir des dispositifs tournés vers les jeunes et les populations de nos quartiers, tels que **passeurs d'images** ou **lycéens au cinéma** en liaison pour ces derniers avec la réforme des lycées et la mise en place d'actions spécifiques sur l'audiovisuel dans ces établissements scolaire
- Soutien à la diffusion

- Nous devons bien sûr soutenir les festivals de cinéma les plus significatifs dans notre région, mais aussi favoriser la circulation des œuvres que nous soutenons à l'intérieur de ces festivals dans la Région Ile de France, mais aussi au plan européen et international.

SPECTACLE VIVANT

- Poursuite des conventions de permanences artistiques et dans leur suivi, favoriser tout ce qui permet la **professionnalisation** de ces structures et la pérennité des emplois aidés
- Partenariats avec les départements et les communes concernées par l'implantation des structures de spectacles vivants pour rechercher une **harmonisation des aides** de tous les partenaires dans le cadre d'un **développement** global de l'activité artistique et de son partage
- Favoriser l'autonomie de chaque structure. Dans ce cadre, créer **une aide aux compagnies nomades et itinérantes** et lorsque ces compagnies se trouvent en résidence dans des théâtres ou d'autres lieux, conclure des **conventions tripartites**
- Favoriser les **résidences d'artistes**, toutes les résidences d'artistes en recherchant le travail transversal aux différents champs artistiques
- Développer une action spécifique plus forte sur **la danse** et sur la mise à disposition du patrimoine chorégraphique
- Conclure **un plan régional des arts de la rue** en créant notamment des centres d'arts de la rue, des lieux de stockage de leurs décors, en aidant la diffusion, notamment par **une aide spécifique à la résidence dans des communes**, dans un partenariat organisé avec ces collectivités.
- Travailler aussi à un **plan régional du cirque**
- Pour les **musiques actuelles**, renforcer la politique régionale principalement par une aide aux lieux et aux réseaux, mais aussi par un plan de défense et de recreation de disquaires, par un soutien aux labels indépendants, la réalisation d'une plateforme de téléchargement public sur internet, le soutien à la présence des acteurs des musiques sur les scènes, par des partenariats avec les radios et les télévisions locales aidées par la Région Ile de France.

LE LIVRE

- Renforcer et développer toute notre jeune politique sur l'ensemble de la chaîne du livre
- Doubler le nombre de **résidences d'auteurs**
- Renforcer les dispositifs d'**aide à l'éditeur** pour les soutenir dans leurs prises de risques, mais aussi pour favoriser la création de maisons d'éditions et le développement des **revues**. Des plateformes de diffusion mutualisées et notamment

quand elles fonctionnent sur les principes de l'économie sociale et solidaire, créer des aides à la traduction et aux éditions bilingues dans le cadre de partenariats avec des maisons d'édition dans les pays du Sud en particulier

- Renforcer les aides aux **librairies** indépendantes, à leur mise en réseaux quand elles le souhaitent, à leur installation dans des communes en partenariat avec les collectivités, pour définir notamment, des aides aux loyers.
- Améliorer la **présence des auteurs et des éditeurs** indépendants dans les manifestations publiques en France et en Europe et dans le monde
- Soutien aux associations et institutions qui garantissent **les droits moraux et sociaux des auteurs**

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES ARTS PLASTIQUES

- Réalisation des réserves du **FRAC** Ile de France conçu comme un lieu ouvert de consultations et d'articulation avec les réseaux existants de diffusion et les écoles d'arts plastiques
- Soutien aux **professions** dans le cadre des structures existantes
- Relance de la **commande publique**, notamment en ce qui concerne le 1% dans les lycées
- Travailler les articulations nécessaires entre les **réseaux, les musées, les galeries** et les plasticiens eux-mêmes
- Travailler en **liaison avec les structures nationales** installées en Ile de France pour faire bénéficier l'ensemble des quartiers et les lieux de notre région du patrimoine existant
- Augmenter le nombre de lieux de travail et de création, notamment d'ateliers d'artistes. Réaliser des **laboratoires de création** en recherchant l'interdisciplinarité
- Créer **une école des arts** particulièrement tournée vers les enfants

IV – Développer la cohérence des politiques publiques
Faire le choix de la création, de l'innovation et du partage
Renforcer les actions alternatives aux logiques dominantes

UNE CONCEPTION DE SERVICE PUBLIC

- Création d'une **Direction des affaires culturelles** d'Ile de France, limitation du recours à l'externalisation, amélioration de la cohérence avec les missions des organismes associés, mise en place d'une « personne ressource Europe » permanente dans la mission du Conseil Régional à Bruxelles
- Les **cahiers des charges** doivent définir les critères qui fondent l'action publique à partir de choix discutés et partagés avec les professions et les citoyens et les considérer comme des objectifs communs en faveur de la création, de la diffusion et des actions culturelles à même de favoriser le partage de ces œuvres
- La dépense publique se doit d'être efficace mais cette efficacité doit s'établir sur d'autres critères que ceux qui s'appliquent à l'économie marchande et que le capitalisme tente d'élargir à toute la société. Le recours systématique aux **appels d'offres** ne peut être utilisé pour rentrer dans des normes économiques auxquelles le secteur de la culture résiste, la Région doit pratiquer l'exception culturelle
- Le paiement des aides régionales se fait sur la base du « **service effectué** »
- **Le recours aux comités artistiques** ne peut être qu'exceptionnel et dans des domaines d'intervention où l'on convient qu'il n'est pas possible d'attribuer des aides à tous les projets artistiques déposés. Quand des comités artistiques existent, il importe de faire en sorte qu'ils soient composés majoritairement d'artistes et de créateurs de disciplines différentes
- **Evaluation** des politiques publiques à posteriori dans le cadre du CODACRE et sur la base des critères définis par la collectivité Région dans le cadre de la concertation avec les professions concernées

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- La démocratie culturelle doit aussi prendre en compte la nécessité d'une concertation entre les territoires pour poser collectivement la question du développement des arts et de la culture dans notre région en recherchant la complémentarité des budgets sur des critères partagés de développement. Cela pourrait aboutir dans des **conventions de la région avec d'autres collectivités**
- **Sélectivité des aides financières** aux collectivités dans le domaine de l'investissement pour corriger les inégalités sociales et spatiales
- **Plan régionaux** sur certaines disciplines (ex : Ars de la rue, Musiques actuelles, cirque...)

PARTAGE

- encourager les initiatives qui combattent la méconnaissance de l'Art et qui permettent **la diffusion de toutes les cultures, de la culture scientifique, et notamment les initiatives des associations de l'éducation populaire**

- accepter la fonction de chef de file des collectivités territoriales intervenant dans le domaine de **l'éducation artistique**
- **soutenir toutes les pratiques artistiques, tous les arts** en encourageant leurs présence partout (ex : université nomade annuelle HIP HOP)
- liens aux **radios et télévisions** locales
- promouvoir **l'égalité femmes/hommes** dans le domaine des arts et de la culture et de leur diffusion

INDEPENDANCE – RISQUE – RECHERCHE ET INNOVATION

- Création d'un Fonds d'innovation Culturelle, **FIC**, de recherche, non ciblé à l'avance, permettant de soutenir un certain nombre de projets novateurs traitant dans un même mouvement, sur un territoire ou dans un lieu, création, pratiques et appropriation
- Mise en place de **Laboratoires de création** qui permettent des expérimentations originales dans la relation entre créateurs et citoyens et/ou dans la transversalité de tous les arts. Dans ce cadre, **Cartes blanches** à des artistes pour 1 ou 2 ans
- Encouragement à toutes les « **rotations lentes** » de diffusion et les expériences « hors marché ». Engagement de la région à soutenir les coopératives ou les réseaux qui les mettent en œuvre et toute initiative qui fonctionne sur les principes de **l'économie sociale et solidaire**. Soutenons aussi les initiatives de formation par transfert de savoir faire et souvent par « **compagnonnage** » qui permettent à certains artistes émergents de bénéficier d'expériences de leurs pairs
- Développer l'action publique en termes d'**innovation**, c'est-à-dire de socialisation des découvertes et des avancées de tel ou tel créateur, de tel ou tel diffuseur de culture. Le soutien aux réseaux de culture et aussi le repérage des « maillons » dans les chaînes de création qui portent l'innovation est, de ce point de vue, indispensable ; ces maillons sont d'ailleurs souvent les plus en périls comme la librairie dans la chaîne du livre par exemple.

« L'art surgit là où on ne l'attend pas, par surprise » (Jean Dubuffet)